

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 12
votants : 13

L'an deux mille quinze, le douze octobre, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2015.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND (à partir de 20h56), Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE (depuis 19h45), Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE , Denis GENOUD, Richard PETTITT (depuis 19h53), Dominique ROULLET, François VULLIET, Claude GERNIGON,

Conseillers excusés:

Conseillers absent: N. GUINAND

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 octobre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

SIVU

2/ Modification des statuts du SIVU Beaupré

M. le Maire explique que le SIVU Beaupré, pour valider l'intégration de l'association RécréA au sein des services périscolaires du SIVU Beaupré et en prévision de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire et périscolaire, il faut modifier les statuts du SIVU dont la dernière version est en date du 12 novembre 2007.

Les nouveaux statuts ainsi proposés sont définis dans l'annexe 1 liée à cette convention.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la modification des statuts du SIVU Beaupré telle que présentée en annexe.

FINANCES

3/ Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoires(s)

M. le Maire informe les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil:

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recette au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

ASSOCIATIONS

4/ Avenant à la convention d'occupation de la salle des fêtes avec l'association Fit'N'fight

M. le Maire explique que l'association Fit N'Fight, basée principalement sur Le Châble, cherche à développer ses activités. Pour cela, elle souhaite utiliser la salle des fêtes pour des cours de Taekwondo. La salle des fêtes étant sous-utilisée en semaine, il est proposé de signer un avenant permettant à l'association d'utiliser la salle des fêtes les lundis (19h-21h), mardis (18h30-20h30), mercredis (19h-21h) et jeudis (08h45-09h45). Le loyer proposé est toujours de 7 € de l'heure.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la salle des fêtes à l'association Fit n'Fight annexée à la présente délibération.

5/ Attribution de subventions

M. le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues pour l'année en cours et qui n'avaient pu être traitées lors du dernier conseil faute d'informations suffisantes.

Monsieur le Maire invite le Conseil à fixer le montant de ces dernières.

Pour la discussion concernant la subvention pour « Terroirs en culture » M. GENOUD quitte la salle.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, moins une voix**

ATTRIBUE une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
« Terroirs en culture »	500,00 €

DEMANDE à ce que l'association renforce la communication autour des événements qu'elle organise afin de permettre au plus grand nombre de profiter des animations mises en place.

M. GENOUD réintègre le Conseil.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ATTRIBUE une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT
Maison de la jeunesse et de la culture de Viry	3 000,00 €

DEMANDE à ce que l'association renforce la communication autour des événements qu'elle organise afin de permettre au plus grand nombre de profiter des animations mises en place.

ELECTIONS

6/ Planning des élections régionales

M. le Maire rappelle qu'en prévision des élections régionales qui approchent il est nécessaire de préparer la répartition des rôles concernant la tenue du bureau de vote pour les 06 décembre et 13 décembre 2015.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir discuté,**

ARRETE la répartition des rôles telle que présentée ci-dessous.

06 décembre 2015

Horaire	Président	Assesseur	Assesseur
08h00 à 10h30	C. GERNIGON	E. BOYMOND	D. GENOUD
10h30 à 13h00	N. DUPERRET	L. DUPAIN	C. FAVRE
13h00 à 15h30	D. ROULLET	J. COUTURIER	C. GERNIGON
15h30 à 18h00	F. VULLIET	R. PETTITT	D. ROULLET

13 décembre 2015

Horaire	Président	Assesseur	Assesseur
08h00 à 10h30	N. DUPERRET	E. BOYMOND	F. CHAGNOUX
10h30 à 13h00	F. VULLIET	J. COUTURIER	L. DUPAIN
13h00 à 15h30	D. BERNAZ	N. GUINAND	F. DE NEVE
15h30 à 18h00	D. DE NEVE	C. FAVRE	R. PETTITT

INTERCOMMUNALITE

7/ Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. le premier adjoint rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République confie à chaque Préfet le soin d'élaborer, en concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'adoption est prévue au plus tard le 31 mars 2016.

M. Le Préfet de Haute-Savoie a présenté le 2 octobre 2015 ce projet de schéma, dont une copie est jointe en annexe, à la Commission départementale de coopération intercommunale.

Il est également rappelé que le préfet prend acte du dynamisme et de la robustesse de la Communauté de Communes du Genevois. Celui-ci nous invite néanmoins, en concertation avec les autres communes concernées, à renforcer la mutualisation des services quand cela permet de créer des perspectives de développement.

Conformément aux dispositions de l'article L 5210-1-1 du CGCT, il appartient au Conseil municipal d'émettre un avis.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

8/ Avis sur le Schéma de mutualisation

M. le Maire rappelle que la réforme territoriale initiée par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 (codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L5211-39-1) a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ainsi, ce rapport valant « schéma de mutualisation des services » à mettre en œuvre pendant la durée du mandat constitue pour notre Communauté de Communes et ses communes membres un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation du territoire en visant notamment un partage et une mise en commun de compétences et de savoir-faire. La mutualisation a pour objectif premier d'améliorer, en restant pragmatique, la qualité du service public par une recherche permanente et concrète d'une plus grande efficacité.

Au service de la réalisation du projet de territoire, la mutualisation doit permettre de définir, entre autres, un niveau de service attendu dans les domaines de l'action intercommunale et pour chaque partie du territoire en tenant compte de l'existant, des moyens et des besoins.

Plus globalement, le schéma de mutualisation doit servir d'outil de pilotage en établissant le bilan des actions déjà entreprises ainsi que les perspectives à venir.

Un travail de concertation, associant les 17 communes, organisé à travers un comité de pilotage dédié et des ateliers de réflexion thématiques composés d'élus et de techniciens, a été conduit avec l'accompagnement d'un cabinet extérieur. Cette démarche a permis la rédaction du projet de schéma ci-joint annexé.

En termes de formalisme de mise en œuvre, ce rapport relatif aux mutualisations de services assorti du projet de schéma de mutualisation a été présenté en Conseil Communautaire du 28 septembre dernier et transmis le 29 septembre à chaque commune membre qui dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis par son Conseil Municipal. Si, dans ce délai, le Conseil Municipal ne se prononce pas, son avis est réputé favorable.

A l'issue de cette consultation des communes, le Conseil Communautaire doit approuver le projet de schéma au plus tard le 31 décembre 2015.

Le schéma est ensuite adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Enfin, chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'EPCI, une communication devra intervenir sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation.

Par conséquent, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation tel que ci-joint annexé.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes du Genevois.

9/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- Eau et assainissement

M. Bernaz informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes a procédé à la mise en route de la nouvelle station de pompage de Matalilly-Moissey. Néanmoins il indique également que des fuites importantes sont constatées sur l'ensemble de la colonne ce qui risque de retarder d'autant les travaux d'aménagements.

DIVERS

10/ Avis commune nouvelle

M. le Maire rappelle que la des discussions avaient été initiées concernant l'opportunité d'un projet de « commune nouvelle » avec la ville de Beaumont. Suite à ces échanges il avait été demandé au préfet s'il existait une motivation particulière à un tel projet. Le préfet ayant répondu à notre demande il indique qu'un projet de « commune nouvelle » entre Beaumont et Présilly n'est pas concrètement à l'étude et que celui-ci n'est pas intégré dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunal.

M. le Maire demande donc l'avis du Conseil municipal sur l'opportunité de poursuivre ce projet. Il rappelle également que dans l'éventualité où ce projet ne serait pas poursuivi, il n'empêcherait pas de poursuivre des mutualisations avec la commune de Beaumont.

Il ressort de la discussion que l'ensemble du Conseil municipal ne souhaite pas initier un projet de commune nouvelle avec la commune de Beaumont. Cependant la majorité des conseillers souhaite poursuivre la réflexion sur les perspectives de mutualisation propres à libérer des énergies et réduire les coûts de fonctionnement pour les deux communes.

11/ Replantation arbres fruitiers

Le Secrétaire général explique que dans le cadre de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), l'association des maires de France invite les communes à montrer leur soutien à cette initiative en plantant un arbre.

Plusieurs arbres fruitiers étant morts dans le verger communal situé à la tête d'autoroute il a été décidé de procéder à la replantation de 3 arbres à la date du samedi 21 novembre.

12/ Four à pain

M. l'adjoint aux travaux présente au Conseil un projet de four à pain traditionnel qui devrait être mis en place au printemps à l'emplacement de la Halle.

13/ Discussion concernant les chicanes du Petit-Châble

M. le Maire informe le Conseil que suite à l'expérience de l'installation de chicanes temporaires route de Viry, l'équipe municipale envisage de placer les chicanes disponibles route du Petit-Châble où la vitesse de circulation est jugée excessive.

Par ailleurs , le Conseil valide le projet présenté par M. le Maire d'installer un ou plusieurs panneaux stop au niveau du carrefour entre la route du Petit-Châble, la route du Moulin et la route « chez Cambin ».

M. le Maire informe le Conseil qu'une consultation publique sera organisée avec les riverains pour permettre d'évaluer au mieux les attentes des habitants ainsi que les solutions les mieux adaptées en matière de sécurité routière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30,

Le Maire,

Nicolas DUPERRET